



**SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU REART, DE SES AFFLUENTS
ET DE L'ETANG DE CANET/SAINT-NAZAIRE**

3, rue des Fenouillèdes – Parc d'activités Sud Roussillon – 66 280 SALEILLES
Tél : 04.68.22.18.53

Délibération N°2023-27

L'an deux mille vingt-trois et le six avril, le Comité Syndical du Bassin Versant du Réart, de ses affluents et de l'étang de Canet-Saint Nazaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Saleilles, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Président.

Etaient présents :

MMES. Rosemary DROUILLOT _ Luce FAXULA _ Maya LESNÉ _ Alexandra MAILLOCHAUD _ Nathalie PINEAU.

Ms. Francis AUSSEIL _ Modeste BOSQUE _ Philippe BRETEAU _ Robert DIAZ _ Jean-François FABRE _ Jean-Louis FOUR _ Marc GIMBERNAT _ Rodolphe LAFFONT _ Jean-André MAGDALOU _ Christophe MANAS _ Jean-Charles MORICONI _ Robert OLIVE _ Louis PUIG _ Olivier RABAT _ François RALLO _ Louis SALA _ René WALLEZ.

Etaient absents et excusés :

MMES. Maria CABRERA _ Annie LELAURAIN _ Colette ROIG _ Sara TOURNÉ.

MS. Francis ALIS _ Rémy ATTARD _ Gilles CASAS _ Michel CRETON _ Luc DEVEZE _ Denis FERRER _ Antoine FIGUE _ Jean-Pierre LEROY _ Théophile MARTINEZ _ Christian MIRA _ Gérard NOLLEVALLE _ Georges PUIG _ André RADONDY _ Jean-François REGNIER _ Jean-Jacques THIBAUT _ Max TIBAC _ Jean-Marc THOBOIS.

Avaient donné procuration :

MME. Colette ROIG à donner procuration à Robert OLIVE.

Etaient absents :

MMES. Annie PEZIN _ Christine RODRIGUEZ.

MS. Patrick BELLEGARDE _ Thierry DEL POSO _ Patrick MAURAN _ Raymond PLA.

Assistaient également à la séance :

MMES. Morgane BOISRAMÉ _ Sandrine BOSSOREIL _ Elodie DUSSAUSSOIS _ Christelle PLAGNES _ Lorie VERGNES.

MS. Baptiste BASNIER _ Jean-Claude TORRENS.

A été élu secrétaire de séance :

M. Rodolphe LAFFONT.

**Demande de subvention pour l'appel à projet 2023
pour l'animation du site Natura 2000**

Dossier présenté par : Alexandra MAILLOCHAUD, Vice-présidente déléguée

Le comité syndical réuni en séance publique,

Madame la vice-présidente expose à l'assemblée que chaque année, le Programme Régional de Développement Rural porté par la région Occitanie, propose un Appel à projet pour le financement de l'Animation d'un Site Natura 2000 au bénéfice du gestionnaire de ce site Natura 2000. Ce financement se concrétise par un financement de la Région Occitanie.

Le taux d'aide publique est de 100 % des dépenses éligibles.

Les subventions peuvent être versées soit :

- Par la Région Occitanie en financeur unique ;
- Par la Région Occitanie et le FEDER dans le cadre d'un cofinancement.

Les dépenses éligibles à ces aides sont :

- Les frais de rémunération de l'Animateur-Gestionnaire
- Les frais de déplacement
- Prestations de service et de sous-traitance

Dans le dossier d'Appel à projet (AAP), le gestionnaire est tenu de fournir un programme financier prévisionnel détaillé permettant d'identifier le volume horaire des missions d'animations éligibles et d'énoncer les actions sous-traitées. Ce programme prévisionnel détaillé doit faire l'objet d'une validation en conseil syndical avant d'être fourni en pièce constitutive dans l'AAP.

Dans le volume horaire détaillé en annexe, sont notamment incluses et prévus au budget les projets suivants :

- La Mise en œuvre de l'évaluation du Document d'Objectif
- La Révision du Document d'Objectif Natura 2000
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Cannes de Provence, Crabes bleus, Cascaïl)
- La réactualisation de données entomologique
- L'appui techniques et l'animation Natura 2000 auprès des communes et usagers
- La poursuite des suivis Faune Flore et Cynégétique
- La gestion des habitats, notamment zones humides et lagunes
- La sensibilisation et l'animation scolaire
- ...

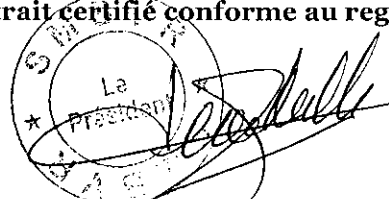
Ce projet horaire et financier représente un coût total de 113 918,93 € comprenant le travail du technicien en charge de ce dossier pour un volume horaire de 976 h, soit 33 918,93 €, ainsi que 80 000 € de prestation extérieure à réaliser par un bureau d'étude dans le cadre de la révision du DOCOB.

Le comité syndical, ouï l'exposé de Madame la Vice-présidente et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les financements relatifs à ce projet.
- **DECLARE** que les sommes nécessaires à l'exécution de ces dépenses sont inscrites au budget primitif 2023 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.

Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Président

François RALLO